

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 12/05/2020

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES ÉTRANGERS DEPUIS LE 11 MAI 2020

Depuis le 11 mai 2020, les modalités d'accueil physique des ressortissants étrangers à la préfecture de la Corrèze évoluent. Le fonctionnement du service des étrangers s'effectue :

- d'une part par voie postale dans l'attente de la mise en place de procédures dématérialisées,
- d'autre part par des rendez-vous qui seront fixés directement par la préfecture

Toute demande de titre de séjour (1ère demande, renouvellement, admission exceptionnelle au séjour, duplicata, changement d'adresse, DCEM) est à adresser exclusivement par courrier au bureau des étrangers. Il n'est donc pas nécessaire de vous présenter en préfecture.

Les titres de séjour, récépissés de demande de titre de séjour, autorisations provisoires de séjour, visas de long séjour, expirés entre le 16 mars et le 15 mai inclus sont automatiquement prolongés de 6 mois sans démarche de la part de l'utilisateur soit jusqu'à une période comprise entre le 15 septembre et le 15 novembre 2020.

Pour les remises des titres de séjour actuellement en attente, les usagers recevront un rendez-vous. La remise est prévue les 25, 26 et 27 mai 2020

Pour les remises de document de circulation pour étrangers mineurs : les usagers recevront un rendez-vous. La remise s'effectuera les 28 et 29 mai 2020.

Les usagers dont le rendez-vous prévu à compter du 16 mars 2020 a été annulé seront reconvoqués à partir du 15 juin 2020 par le bureau des étrangers pour la remise de leur carte de séjour.

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site de la préfecture <http://www.correze.gouv.fr> à la rubrique « accueil des étrangers en Corrèze ». Le bureau des étrangers est joignable pour toute demande de renseignement à l'adresse mail : pref-etrangers@correze.gouv.fr

Ces modalités d'accueil sont amenées à être modifiées en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID 19.

Cabinet du préfet

**Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 05 55 20 56 75

Port : 06 80 03 91 59
coraline.combezou@correze.gouv.fr